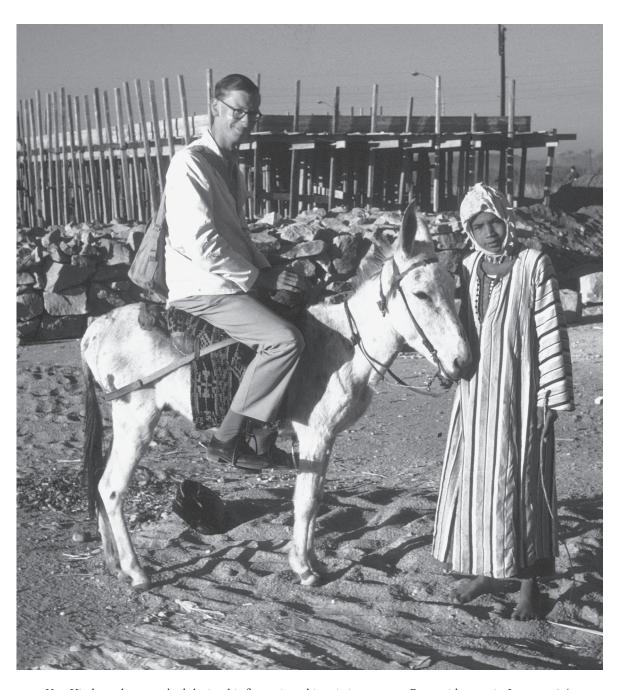
RAMESSIDE STUDIES IN HONOUR OF K. A. KITCHEN



EDITED BY
M. COLLIER
AND
S. SNAPE

RAMESSIDE STUDIES IN HONOUR OF K. A. KITCHEN



 $Ken\ Kitchen\ photographed\ during\ his\ first\ epigraphic\ mission\ to\ copy\ Ramesside\ texts\ in\ Luxor\ 1962/3$

RAMESSIDE STUDIES IN HONOUR OF K. A. KITCHEN

EDITED BY MARK COLLIER AND STEVEN SNAPE

WITH THE ASSISTANCE OF GINA CRISCENZO-LAYCOCK AND CAMPBELL PRICE

RUTHERFORD PRESS LIMITED



CONTENTS

Preface		vii
Piety, Change and Display in the New Kingdom	John Baines and Elizabeth Frood	I
Bye-Bye Bay	Morris Bierbrier	19
The Topography of New Kingdom Avaris and Per-Ramesses	Manfred Bietak and Irene Forstner-Müller	23
The Date of the War Scenes at Karnak and the History of the Late Nineteenth Dynasty	Peter J. Brand	51
Hethitisches im Grab des Tutanchamun	Francis Breyer	85
Delivery Ostraca Discovered Adjacent to KV 47	Debora Cilli	95
More on Late Nineteenth Dynasty Ostraca Dates, and Remarks on Paneb	Mark Collier	III
A New Ramesside Stela from Deir el-Medina	Gina Criscenzo-Laycock	123
A Stela of Seti I from the Region of Kurkur Oasis	John Coleman Darnell	127
Fade to Grey: The Chancellor Bay, <i>Éminence Grise</i> of the Late Nineteenth Dynasty	Aidan Dodson	145
The Provenance and Context of the Accession-Ostracon of Ramesses VI	Andreas Dorn	159
The Dialogue of Ipuwer and the Lord of All in the Ramesside Period and Beyond	Roland Enmarch	169
Children and Literature in Pharaonic Egypt	Christopher Eyre	177
Sāmānu on the Nile: The Transfer of a Near Eastern Demon and Magico-Medical Concept into New Kingdom Egypt	Hans-W. Fischer-Elfert	189
A Chief Overseer of the Royal Harim at Memphis	Said Gohary	199
The Gate of the Ramesside Fort at Tell el-Borg, North Sinai	James Hoffmeier	207
Egyptian Interest in the Oases in the New Kingdom and a New Stela for Seth from Mut el-Kharab	Colin A. Hope and Olaf E. Kaper	219
Three Mysterious Ostraca	Jac. Janssen	237
Rhodes before the Saite Kings: Egyptian Relations with Rhodes and the Dodecanese during the Ramesside Period	Panagiotis Kousoulis	283
Ousermaâtrê Setepenrê « Soleil-des-Princes »: À propos de l'étude d'un apprenti-sculpteur ramesside	Christian Leblanc	293

A Fragment of a Stela dedicated to Herishef	Claire Malleson	301
Ramesses Was Here And Others, Too!	Alan Millard	305
Die Karriere des Prinzen Meriatum	Marcus Müller	313
Wandbild, Text- und Artefaktbefund: Ein Terminus der Sargherstellung	Matthias Müller	329
Some Unusual Scenes from the Tomb of Simut, called Kyky (TT 409)	Maged Negm	339
A Royal Ritual Text in TT 233	Boyo Ockinga	345
Satire or Parody? The Interaction of the Pictorial and the Literary in Turin Papyrus 55001	David O'Connor	361
The Community of Workmen at Deir el-Medina in the Ramesside Period: An Overview of Rank and Roles	Alex Peden	381
Le serment du P. Turin 1880, v° 2, 8–19: Une relecture de la construction <i>ìw bn sdm.f</i> à portée historique	Stephan Polis	387
Ramesses, 'King of Kings': On the Context and Interpretation of Royal Colossi	Campbell Price	403
Beiträge zur einigen religiösen und magischen Texte	Joachim Quack	413
Merenptah at Mendes	Donald Redford	417
Two Re-Used Blocks of the God's Wife Isis at Deir el-Bakhit/Dra' Abu el-Naga (Western Thebes)	Ute Rummel	423
Egypt in Nubia during the Reign of Seti I	Hassan el-Saady	433
Quelques reflexions sur « la fuite en Égypte » des divinités asiatiques à l'époque ramesside	Ashraf Sadek	439
Conjectures about Amenmesse: Historical, Biographical, Chronological	Thomas Schneider	445
Seeking the Ramesside Royal Harem: New Fieldwork at Medinet el-Gurob	Ian Shaw	453
Khaemwese and the Present Past: History and the Individual in Ramesside Egypt	Steven Snape	465
Re-Reading Egyptian Military Reliefs	Anthony Spalinger	475
Ramesside Rodomontade on the Western Delta Frontier	Neal Spencer	493
The Shield of Divine Protection	Deborah Sweeney	505
Dream Interpretation in the Ramesside Age	Kasia Szpakowska	509
Chariots, Cobras and Canaanites: A Ramesside Miscellany from Tell Abqa'in	Susanna Thomas	519
Ramsîs: Ancient Memory, Archaeology and the Western Delta	Penelope Wilson	533
The <i>Report of Wenamun</i> : A Journey in Ancient Egyptian Literature	Jean Winand	541
Aspects of the Cultic Role of Queen Nefertari and the Royal Children during the Reign of Ramesses II	Georgia Xekalaki and Reem el-Khodary	561

PREFACE

There can be few Egyptologists who are as closely associated with one academic institution and with one area of study as Ken Kitchen. Despite his many international forays (Rio de Janeiro comes to mind) and a long-standing interest in subjects as diverse as the location of Punt, the chronology of the Third Intermediate Period, Biblical studies and pre-Islamic Arabia, it is with Liverpool University and with the Ramesside Period that he is most identified. Indeed, to many he is virtually a synonym for both. At Liverpool he has trodden the entire *cursus honorum* from undergraduate to Emeritus Professor, while his contributions to our understanding of Egypt in Dynasties 19 and 20 (not least through his magisterial KRI, RITA and RITANC) are without equal.

This volume – a celebration of the deep regard in which Ken is held by his Liverpudlian colleagues and (ex-)students, and by the international scholarly community – would have run to several volumes were it not for the restriction which we imposed on potential contributors that their offerings should relate specifically to the Ramesside Period. This was not meant to be a vexing limitation but one which would produce a volume that would stand on its own merits as an overview of Ramesside studies at the end of the first decade of the twenty-first century. Moreover, in defining this specific focus, we were mindful of another long-standing and often-articulated concern of Ken's – the practical utility of published works. Although the contributions offered here are a wide-ranging series of studies of Egypt in the Ramesside Period, in examining matters of language, archaeology and what might broadly be thought of as 'culture' they all – as their authors make clear – owe a significant debt to the scholar they honour.

We hope that there is much within these pages that Ken will enjoy, although we are sure he will not necessarily agree with everything he reads here! We know that he will take a particular pleasure and, we hope, justifiable satisfaction in reading those contributions from Liverpool graduates past and present who have greatly benefitted from Ken's teaching and friendship, some of whom represent the current crop of keen young scholars who are continuing a tradition of which Ken is himself such a shining example.

Mark Collier Steven Snape

Le serment du P. Turin 1880, v° 2, 8–19 Une relecture de la construction *iw bn sdm.f* à portée historique

STÉPHANE POLIS

Parmi les documents qui nous renseignent sur les troubles¹ qui ont agité la communauté de Deir el-Médineh à la fin du règne de Ramsès III, le célèbre papyrus de Turin 1880,² dit « de la Grève », occupe assurément une place de choix.³ Ce texte, qui se présente sous la forme d'un rapport⁴ non officiel constitué d'une série de notes,⁵ fut très probablement rédigé⁶ par le scribe de la Tombe *Imn-nlpt* fils d'*Ipwy*;⁷ les

- ¹ Sur les «grèves» (pour l'emploi de guillemets, voir J. J. Janssen, 'The Year of the Strikes', BSEG 16 (1992), 41 n. 2) qui ont émaillé la fin du règne de Ramsès III, voir J. J. Janssen, 'Background Information on the Strikes of Year 29 of Ramesses III', OrAnt 18 (1979), 301–8; D. Valbelle, «Les ouvriers de la tombe»: Deir-el-Médineh à l'époque ramesside (BdE 96; Le Caire, 1985), 190–2; M. Gutgesell, 'Streik' in LÄ VI, cols 82–4; P. Grandet, Ramsès III: Histoire d'un règne (Paris, 1993), 324–30; P. Vernus, Affaires et scandales sous les Ramsès: La crise des valeurs dans l'Égypte du Nouvel Empire (Paris, 1993), 75–99 et 213 n. 23 pour la bibliographie antérieure; Cl. Vandersleyen, L'Égypte et la vallée du Nil, II: De la fin de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire (Paris, 1995), 613–14; B. J. J. Haring, Divine Households: Administrative and Economic Aspects of the New Kingdom Royal Memorial Temples in Western Thebes (EU 12; Leiden, 1997), 268–71; S. Häggman, Directing Deir el-Medina: The External Administration of the Necropolis (USE 4; Uppsala, 2002), 160–71.
- ² RAD, xiv–xvii et 45–58 (no. xviii); facsimile dans W. Pleyte et F. Rossi, *Papyrus de Turin* (Wiesbaden, réimpr. de 1981 [1869–76]), pls xxxv–xlviii.
- ³ Sur l'ensemble voir W. F. Edgerton, 'The Strikes in Ramses III's Twenty-Ninth Year', *JNES* 10 (1951), 137–45; P. J. Frandsen, 'Editing Reality: The Turin Strike Papyrus', in S. I. Groll (éd.), *Studies in Egyptology Presented to Miriam Lichtheim* (Jérusalem, 1990), I, 166–99 (on trouvera un aperçu commode de ses observations chez Häggman, *Directing Deir el-Medina*, 20–2) et récemment M. Müller, 'Der Turiner Streikpapyrus (pTurin 1880)', in B. Janowsky et G. Wilhelm (éds), *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments, Neue Folge,* I: *Texte zum Rechts- & Wirtschaftsleben* (Gütersloh, 2004), 165–84 (*TUAT N.F.*).
- ⁴ Valbelle (*Les ouvriers de la tombe*, 35) oppose cette catégorie de documents à celle du «journal » dans la mesure où elle présente un choix d'événements relatifs à un sujet donné, mais survenus à des dates non consécutives. Voir cependant J. Černý, *A Community of Workmen at Thebes in the Ramesside Period* (3e édn, BdE 50; Le Caire, 2004 [1973]), 226, qui parle de «papyrus diary».
- ⁵ Comme l'a fait remarquer C. J. Eyre, 'A "Strike" Text from the Theban Necropolis', in J. Ruffle, G. A. Gaballa et K. A. Kitchen (éds), Glimpses of Ancient Egypt: Studies in Honour of H.W. Fairman (Warminster, 1979), 90 n. 36, le terme sh? (litt. «memorandum») n'est utilisé qu'une seule fois devant une note concernant vraisemblablement l'an 30 (RAD, 58.14–16). Sur ce terme, voir P. Grandet, Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deîr el-Médînéh, X: Nos 10001–10123 (DFIFAO 46; Le Caire, 2006), 84 (avec la bibliographie afférente). Pour la notion de «draft» en relation avec le P. Turin 1880, voir K. Donker van Heel et B. J. J. Haring, Writing in a Workmen's Village: Scribal Practice in Ramesside Deir el-Medina (EU 16; Leiden, 2003), 1–2.
- ⁶ Cette hypothèse, qui fut formulée pour la première fois par Edgerton, *JNES* 10, 144–5, s'appuie sur un faisceau d'indices internes qui fait depuis l'unanimité (voir dernièrement Donker van Heel et Haring, *Writing in a Workmen's Village*, 40 n. 3). A. H. Gardiner, dans sa publication du texte, avait déjà fait remarquer que «the handwriting ... may have been due to the same scribe throughout, though the size of the writing varies in different places ... The scribe was a skilled professional, » cf. *RAD*, xvi. Sur cette main et les difficultés d'identification qu'elle pose, voir Eyre, in Ruffle et al. (éds), *Glimpses of Ancient Egypt*, 86–7.
- ⁷ Personnage éminent de la communauté de Deir el-Médineh (cf. Frandsen, in Groll (éd.), *Studies in Egyptology*, I, 195 n. 78) qui occupa la fonction de *sĕ-kd* avant d'être promu scribe de la Tombe en l'an 16 du règne de Ramsès III (Gr. Théb. 1111 et 1143, cf. infra, § 3.b), il est le fondateur d'une véritable dynastie de scribes de la Tombe (cf. Černý, *Community*, 339–83; B. G. Davies,

données qu'il renferme sont d'une importance capitale pour notre compréhension de cette période agitée de l'Institution de la Tombe.

La deuxième colonne du verso de ce document (ll. 8–19) – qui fait partie des notes antérieures aux premières manifestations de mécontentement de l'équipe⁸ – mérite une attention particulière. En effet, cette dernière renferme un serment, prononcé par le portier H^c -m-w?s.t9 un peu plus d'un mois avant le premier sn t7 f lnb.w n p7 fn fn7 fn7 fn7 fn7 fn8 fn9 dont la structure est pour le moins inhabituelle. Il apparaît qu'un réexamen linguistique de cet engagement pourrait jeter un éclairage différent sur les circonstances qui ont mené aux revendications répétées du personnel de la Tombe:

```
hsb.t 29 ibd 1 pr.t sw 2

dd.t.n [îry-3] H<sup>c</sup>-m-w3s.t | vo 2,9 m-b3h p3 sš n p3 hr, p3 3 n is.t 2, | vo 2,10 t3 is.t :

w3h îmn, w3h p3 hk3 c.w.s

iw bn | vo 2,11 dî.î 12 n în-mw hr wnmy, 12 (hr) smhy: dmd 24 | vo 2,12

iw bn dî.î 10 wh5 (hr) wnmy, 10 smhy: dmd 20 | vo 2,13

iw bn dî.î 7 šcd-ht (hr) wnmy, 7 smhy: dmd 14 | vo 2,14

dî.î 6 k3ry wnmy, 6 smhy: dmd 12 | vo 2,15

w bnrî wnmy, w smhy, dmd s 2 | vo 2,16

kd s 4 wnmy, 4 smhy, dmd s 8 | vo 2,17

rhty s 4 wnmy, 4 smhy, dmd s 8 | vo 2,18

iw.î gm [...] îw.î îţ3 | vo 2,19

w3h m-b3h ţ3ty [...] bn cnh.f
```

L'introduction du serment est parfaitement standard: après la date, on trouve la formule <u>dd.t.n NN¹²</u> qui est la plus fréquemment utilisée dans les documents du début de la xx^e dynastie. La formulation du contenu du serment, quant à elle, l'est beaucoup moins. Elle n'a pourtant – à ma connaissance – jamais suscité de commentaire grammatical, bien que le sens général du passage pose clairement question; J. J. Janssen, qui s'est intéressé au passage à plusieurs reprises, conclu (concernant le nombre de š'd-lpt): I have to confess that I am at loss regarding this text. Les traductions qui ont été proposées pour ce texte sont relativement peu nombreuses et reposent, à quelques exceptions près, sur celle avancée par

Who's Who at Deir el-Medina: A Prosopographic Study of the Royal Workmen's Community (EU 13; Leiden, 1999), 105–18 et 'chart' 9). Sa carrière commence durant la seconde moitié du règne de Ramsès III et s'achève avec sa mort, qui a dû survenir aux alentours de l'an 6 ou 7 du règne de Ramsès VI (cf. Janssen, OrAnt 18, 303; J. J. Janssen, 'An Exceptional Event at Deir El-Medina (P. Turin 1879, verso II)', JARCE 31 (1994), 91–7; Müller, in Janowsky et Willems (éds), TUAT N.F. I, 165.

- 8 Cf. Valbelle, Les ouvriers de la tombe, 73 n. 5.
- ⁹ Portier le mieux connu de Deir el-Médineh (25 attestations), cf. M. Goecke-Bauer, 'Untersuchungen zu den "Torwächtern" von Deir el Medine', in J. J. Janssen, E. Frood et M. Goecke-Bauer, *Woodcutters, Potters and Doorkeepers: Service Personnel of the Deir el-Medina Workmen* (EU 17; Leiden, 2003), 147, 153.
 - ¹⁰ Il eut lieu le 10^e jour du 2^e mois de Péret (*RAD*, 52.14–15).
 - ¹¹ Voir en particulier Donker van Heel et Haring, *Writing in a Workmen's Village*, 171–5 et 'diagram' 7.
 - ¹² En dehors de son utilisation pour l'introduction des serments, elle est d'un emploi généralisé en tête de toute déposition orale.
 - 13 On notera que l'ordre de préséance canonique des témoins du serment n'est pas parfaitement respecté, voir § 3.
- ¹⁴ E.g. J. J. Janssen, Commodity Prices from the Ramessid Period: An Economic Study of the Village of Necropolis Workmen at Thebes (Leiden, 1975), 459; id., Village Varia: Ten Studies on the History and Administration of Deir el-Medina (EU 11; Leiden, 1997), 38–9.
 - ¹⁵ J. J. Janssen, 'The Woodcutters', in Janssen et al, Woodcutters, Potters and Doorkeepers, 13.
- ¹⁶ Voir en dernier lieu la traduction proposée par M. Müller, in Janowsky et Willems (éds), *TUAT N.F.* I, 178: « Der Türhüter *H*^c-*m-w3st* beeidete in Gegenwart des Nekropolenschreibers, der beiden Vorarbeiter sowie der Mannschaft, daß, bei Amun und dem Herrscher, **sollte er nicht** je 12 Wasserträger, d.h. 24 Mann, je 10 Fischer, d.h. 20 Mann, je 7 Holzfäller, d.h. 14 Mann, je 6 Gärtner, d.h. 12 Mann, je einen Dattelanbauer, d.h. 2 Mann, je 4 Töpfer bzw. Wäscher, d.h. je 8 Mann, für die rechte

J. Černý:17

As Amūn endures, so the Ruler endures, I will place 12 water-carriers on the right and 12 <on> the left, total 24; I will place 10 fishermen <on> the right, and 10 <on> the left, total 20; I will place 7 woodcutters <on> the right and 7 <on> the left, total 14; I will place 6 gardeners <on> the right and 6 <on> the left, total 12; one confectioner <on> the right and one <on> the left, total 2 men; potters, 4 men <on> the right and 4 <on> the left, total 8 men.

En dehors du fait que cette traduction impose de supposer une omission (cf. n. 17) au début de v° 2, 14, on notera la difficulté qu'il y a d'accepter un rendu positif des propositions commençant par la construction *iw bn*, quelle que soit l'analyse que l'on donne de celle-ci. Et l'admirable connaisseur des textes néo-égyptiens qu'était J. Černý avait bien évidemment relevé la difficulté; il note par rapport au verbe *will* de la première proposition: «Lit. 'if I do not' ».

Reprenons les questions dans l'ordre. L'omission de *lw bn* est-elle probable? Il est évident que l'on ne peut exclure catégoriquement que le scribe *Imn-nht* qui a transcrit ce serment ait commis une erreur; reste que plusieurs indices convergents pointent précisément dans l'autre direction. Tout d'abord, *Imn-nht*, à côté de ses activités officielles (il fut scribe de plusieurs Institutions et directeur du Trésor des demeures divines), était également écrivain¹⁸ et les nombreux textes de sa main, tant administratifs que littéraires, sont d'une correction remarquable.¹⁹ Il n'y a guère que dans un passage du *Testament de Naunakhte*²⁰ (qu'il a personnellement rédigé²¹) que l'on peut constater l'oubli d'une négation devant un futur III. Deuxièmement, la macro-syntaxe du serment s'accorde mal avec une omission de *lw bn*. En effet, il apparaît que nous avons à faire à une opposition entre trois propositions circonstancielles au subjonctif négatif²² et une forme subjonctive exprimant l'objet précis de la promesse. Le fait que le verbe *rdl*i n'est pas répété devant les compléments directs qui suivent (comme c'est le cas dans les différentes propositions circonstancielles), mais est factorisé, montre à suffisance l'unité de la promesse. Enfin, on

und die linke Seite **eingesetzt haben**, und fände er ... und nähme, festgelegt in Gegenwart des Wesirs ...» L'interprétation du serment demeure cependant la même: «In dieser [i.e. Eidleistung] verpflichtete er [i.e. \mathcal{H}^c -m-w3st] sich, die Organisation der Versorgungsmannschaften der Arbeiter zu gewährleisten,» ibid., 171. Il en va de même pour Janssen, in *Woodcutters*, 13: «If I do not place (iw bn dl.i) 7 woodcutters (of) Right, 7 (of) Left, together 14», et Goecke-Bauer, même vol., 123: «Wenn ich nicht gebe 12 Wasserträger zur Rechten und 12 (zur) Linken, Summe: 24 ...»: bien que traduisant la négation, ils conservent au texte le même sens.

- 17 Černý, Community, 189. Cette traduction a pour elle l'autorité de A. H. Gardiner (RAD, 49.2–3: « Declaration on oath by the door-keeper Khaʿmwēse that he has arranged for people in various occupations to minister the need of the workmen »), qui propose de restituer < (au début de v° 2,14 (RAD, 49a.8a). Par le sens qu'ils donnent au texte, Valbelle, Les ouvriers de la tombe, 130; Janssen, Village Varia, 38; S. L. D. Katary, 'O. Strasbourg H 106: Ramesside Split Holdings and a Possible Link to Deir el-Medina', in R. J. Demarée et A. Egberts (eds), Deir el-Medina in the Third Millennium AD: A Tribute to Jac. J. Janssen (EU 14; Leiden, 2000), 207 n. 126; P. Grandet, 'La communauté d'artisans de Deir el-Médineh sous les Ramsès', in G. Andreu (éd.), Les artistes de Pharaon: Deir el-Médineh et la Vallée des Rois (Paris et Turnhout, 2002), 45; Häggman, Directing Deir el-Medina, 95; et W. Helck, Die datierte und datierbaren Ostraca, Papyri und Graffiti von Deir el-Medineh (ÄA 63; Wiesbaden, 2002), 306 abondent dans le sens de la traduction proposée par J. Černý.
- ¹⁸ Voir S. Bickel et B. Matthieu, 'L'écrivain Amennakht et son enseignement', *BIFAO* 93 (1993), 31–51. On peut lui attribuer avec certitude au moins cinq œuvres littéraires (ibid., 38).
- ¹⁹ On se souviendra de l'habileté avec laquelle il transcrit au R° de notre document le chef d'œuvre de rhétorique du vizir *T3* transmis au personnel de la Tombe par le *hry-md3y Nb-smn* (voir P. Vernus, 'Études de philologie et de linguistique', *RdE* 32 (1980), 121–4).
- ²⁰ P. Ashmolean Museum 1945.97, col. 4, 8; J. Černý, 'The Will of Naunakhte and Related Documents', *JEA* 31 (1945), 34–5 n. w juge très durement cette omission: «This is an extreme example of the carelessness of the Egyptian scribe».
 - ²¹ P. Ashmolean Museum 1945.97, col. 5, 8: *îrw în sš Imn-nht n p3 hr hnî*.
- ¹² La particule *îw* suivie de la négation *bn sdm.f* ne peut guère s'accommoder que de cette analyse. La succession de plusieurs propositions circonstancielles est banale, mais le fait que ces dernières se trouvent en tête de phrase est par contre plus rare, voir e.g. P. BM EA 10052, 8, II–I2 (= KRI VI, 786.9–II): dd n.f Dhwty-ms 'îw mntk '?-n-wd' n n' rmt, [îh p³]y.k 'h' r-k³r-n.w' «alors Dhwty-ms lui dit: 'étant donné que tu étais le chef de magasin des hommes, que signifie que tu te sois trouvé à leur côté?' ». Cf. infra, §2.2.

STÉPHANE POLIS

pourrait ajouter un argument reposant sur la différence de fonction entre les *rmt_-smdt* mentionnés dans les propositions circonstancielles et ceux qui font l'objet du serment *stricto sensu*. Cet argument semble cependant relativement périlleux.²³

Enfin, la traduction littérale proposée par J. Černý («if I do not») indique qu'il considérait que le tour *lw bn sdm.f* exprimait une forme de protase. Or on sait que l'expression normale d'une protase dans une formule de serment se fait au moyen du conjonctif *mtw.f sdm.*²⁴

Dès lors, il conviendra d'expliquer le sens de l'ensemble de ce texte à la lumière des données fournies par tous les serments conservés dans les documents administratifs provenant de Deir el-Médineh. On procèdera en trois étapes. Après avoir brièvement défini le corpus utilisé et examiné les paradigmes qui y sont utilisés, j'envisagerai le sens de la négation du subjonctif – en particulier dans les propositions circonstancielles. Ensuite, on verra s'il est possible de tirer quelques informations de la fin du texte et de recontextualiser historiquement les données recueillies.

§ 1 Les serments dans la communauté de Deir el-Médineh

Les serments prononcés par des membres de l'Institution de la Tombe peuvent être aisément rassemblés grâce aux remarquables dépouillements réalisés par l'équipe de la *Deir el-Medîna Database*.²⁵ Le corpus ainsi constitué rassemble 160 serments appartenant à 128 documents distincts. Parmi ceux-ci, seul 105 sont exploitables – les 55 serments restant n'ont pas été pris en compte soit en raison de leur caractère lacunaire qui ne permet pas de se faire une idée suffisante de la formulation linguistique, soit parce qu'ils ne sont pas publiés²⁶ (mais généralement transcrits dans le *Notebook* de J. Černý), ou encore que, malgré la mention d'un serment, le contenu de celui-ci n'a pas été transcrit.²⁷ Ces serments se répartissent chronologiquement comme suit:²⁸

XIX ^e dynastie (fin: 6)		xx ^e dynastic	e (6)
Ramsès II	6	Ramsès III	53
Séthi II	7	Ramsès IV	6
Amenmès	2	Ramsès V	IO
Siptah	I	Ramsès VI	5

Cette répartition est particulièrement intéressante pour notre propos. En effet, plus de 50% des documents ont été rédigés pendant la période d'activité²⁹ d'*Imn-nht*, qui a retranscrit le serment qui nous

²³ Cf. *infra*, § 3.1.b.

²⁴ Pour une introduction commode aux formules de serment en néo-égyptien, voir F. Junge, *Neuägyptisch: Einführung in die Grammatik* (Wiesbaden, 1996), 307–9.

²⁵ < http://www.leidenuniv.nl/nino/dmd/dmd.html >. Aux textes qui y sont déjà dépouillés (l'O. Caire 25674 n'est probablement pas un serment), ont été ajoutés les ostraca de l'IFAO publiés par P. Grandet, *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deîr el-Médînéh*, IX: *Nos 831–1000* (DFIFAO 41; Le Caire, 2003) et Grandet, *Ostraca Deîr el-Médînéh* X pertinents pour mon propos. Sur la dernière livraison, voir également P. Grandet, 'ky jnr šrì, «un autre petit caillou»: Ostraca hiératiques documentaires inédits de l'IFAO', in A. Dorn et T. Hoffmann (éds), *Living and Writing in Deir el-Medine: Socio-historical Embodiment of Deir el-Medine Texts* (AH 19; Bâle, 2006), 93–105.

²⁶ O. Gardiner (= O. Ashmolean Museum) 101, 149, 207, et 226; O. IFAO 290, 294; P. Turin 1966, 2065; P. Turin unpubl. 2.

²⁷ C'est souvent le cas lorsque l'on est en présence du verbe 'rk. Sur le sens et l'emploi de ce verbe, cf. A. G. McDowell, *Jurisdiction in the Workmen's Community of Deir el-Medîna* (EU 5; Leiden, 1990), 33–6.

La date de trois d'entre eux (O. Petrie 60; O. Turin N. 57458; O. Varille 30) n'est pas précisément établie à l'intérieur des XIX^e et XX^e dynasties. On trouvera entre parenthèses après la mention de la dynastie le nombre de documents qui ne sont pas datés précisément à l'intérieur d'une dynastie.

²⁹ Sur l'ensemble, 57 textes appartiennent à la période qui couvre la seconde moitié du règne de Ramsès III, le règne de Ramsès IV et celui de Ramsès V.

occupe. Or on sait la latitude, variable en fonction des textes, que pouvait s'autoriser un scribe par rapport aux propos effectivement prononcés: il s'agit alors généralement de *memoranda* plutôt que de rapports officiels³⁰. Voici un tableau synthétique rassemblant les paradigmes utilisés dans les «assertory» et «promissory oaths»:³¹

			w³ḥ imn (42)		w³ḥ ND (6)		ø (54)	
			protase (32)	ø (10)	protase (o)	ø (6)	protase (22)	ø (32)
Promissory	Futur III	analogiqueª	31				29	2
		dynamique		I				8
	Subjonctif		I	6		I		20
	Forme emph.	périphrasée	2					
		modale	I	6				
	Impératif					I		
	r + infinitif			3				II
Assert.				3		4		4

^a Voir J. Winand, 'Les constructions analogiques du futur III en néo-égyptien', *RdE* 47 (1996), 134–6, qui traite de la combinaison *mtw.f sdm* (protase), *îw.f* (apodose).

Ce tableau appelle quelques remarques:

- I) comme l'avait déjà fait remarquer J. A. Wilson,³² il n'y a pas de différence fondamentale entre les serments qui commencent par la formule (standard à l'époque ramesside) w^3h imn, w^3h p^3 hk^3 et ceux qui en sont dépourvus. On remarquera toutefois que les serments ne retranscrivant pas la formule d'introduction avait assurément un caractère moins élaboré. Ceux-ci tolèrent plus aisément une adaptation au cadre de la narration avec l'utilisation du simple r + infinitif³³ et aucune forme emphatique n'y est employée;
- 2) lorsqu'une autre divinité est invoquée,³⁴ on ne se trouve pas en face de promesse en bonne et due forme. À côté d'un cas difficilement exploitable,³⁵ il n'y a guère que 5 textes à verser au dossier. Le contenu de ces derniers, s'il s'intègre parfois dans un contexte juridique,³⁶ ne semble pas posséder un caractère légal à proprement parler: il souligne plutôt une forme d'indignation du locuteur ou se présente comme un

³⁰ Dans le même ordre d'idées, voir McDowell, *Jurisdiction*, 36–7 par rapport aux variations entre 'nh n nh, 'nh '? n ntt, 'nh n nh 'nh n ntt, etc. Concernant le contenu, on notera la possibilité d'« Einaktantenanpassung », trace de reformulation s'il en est, cf. C. Peust, *Indirekte Rede im Neuägyptischen* (GOF IV/33; Wiesbaden, 1996), 80–1.

³¹ J'emprunte cette distinction à l'étude fondamentale de J. A. Wilson, 'The Oath in Ancient Egypt', *JNES* 7 (1948), 129–30; pour les serments où l'on retrouve les deux composantes, chacune d'entre elles a été traitée de manière séparée. Un serment pouvant contenir plusieurs formes verbales, le total des formes dépasse bien sûr celui des serments.

³² Wilson, *JNES* 7, 153.

³³ Voir e.g. O. Ashmolean Museum 1180, R° 3–4 (= KRI V, 525.10–12): lw.fir.t 'nh n nh '.w.s r db3 p3 '3 m3 bd2 pr.t «il promit par le Maître V.F.S. de payer l'âne pour le deuxième mois de péret ». La construction est plus rare avec l'introduction standard, mais est tout de même attestée, cf. O. Petrie 34, R° 5–7: lry.f 'nh n nh <'.w.s r-dd w3h1 lmn, w3h1h3 '.w(.s) r db3 lmt4 lm25 r-s3° lm6 lm6 lm8 lm9 lm9

³⁴ Il est recouru 5 fois au nom de Ptah, dont une fois en liaison avec Thot, cf. O. Gardiner 177, R° 6–7 (= KRI VII, 305.9–10): w?h pth, w?h dhwty bw sdm(.i) sw m-di rmt nb, bw dd.tw.f n.i « par Ptah et Thot, je n'en ai entendu parler par personne, ça ne m'a pas été rapporté».

³⁵ P. DeM 26, R° A 15.

³⁶ Cf. O. DeM 10061, 16: w³h pth, bn twtw hr dì.t n.ì h³r n bd.t (...) « par Ptah, on ne prétend pas me donner un khar de blé amidonnier (...)»; voir Grandet, in Dorn et Hoffmann (éds), Living and Writing in Deir el-Medine, 103–4.

juron.³⁷ Dans un cas, c'est Rê qui est mentionné, et il s'agit alors d'un souhait de justice qui n'a nullement valeur d'engagement comme dans les autres serments;³⁸

- 3) contrairement à ce qu'a affirmé S. I. Groll,³⁹ on peut rencontrer le paradigme du futur III après w³h imn, w³h p³ hk³. Il faut cependant reconnaître dans le même temps que cela reste fort rare (un seul exemple datant de la fin du règne de Ramsès III dans ce corpus⁴o). Le recours au futur III est plus fréquent lorsque la formule initiale fait défaut, mais toujours dans des proportions moindres que le subjonctif. Il s'agit peut-être d'un argument de plus en faveur de l'hypothèse développée au point I le subjonctif restant généralement de mise pour l'expression d'une promesse dynamique dans un cadre officiel;
- 4) si le contenu du serment prend la forme d'un système protase apodose, c'est le futur III analogique⁴¹ qui exprime les sanctions auxquelles on est passible d'être soumis en cas de violation du serment. S'il ne s'agit pas d'une sanction à laquelle on se soumet, mais d'un engagement dépendant d'une condition, on trouvera naturellement le subjonctif ou une forme emphatique.⁴²

Dans le corpus, la protase d'un serment est exprimée au moyen du conjonctif. Un exemple va cependant à l'encontre de cette «règle»: *ìry.w* 'nh n nb '.w.s m-dd: *ìw ìw.n* pn' ø, *ìw.w* hr 100 n sht [š]t, šww m pš.w « ils prêtèrent serment par le Maître V.F.S. en ces termes: 'mettons que nous y revenions, nous serons passibles de 100 coups de bâton et privés de notre part' » (P. Turin 2070, v° 2, 8–9 (= KRIVI, 428.5–6)). On constate que l'auteur a utilisé le *ìw* circonstanciel suivi du futur III pour exprimer une éventuelle circonstance à venir; l'effet de sens produit est évidemment tout à fait parallèle à celui d'une protase conditionnelle.⁴³ Ce texte aurait donc pu conforter l'interprétation de J. Černý pour le serment prononcé par *H*'-m-w3s.t, n'était le fait que dans le texte qui nous occupe, le circonstanciel est suivi de la négation du subjonctif et non du futur III au positif. Ce passage conserve toutefois un intérêt majeur: il montre qu'une circonstancielle introduite par *ìw* est parfaitement envisageable en tête de serment.⁴⁴

- ³⁷ O. DeM 446, R° 7–8 (= KRI II, 383.12–13; lettre dont l'expéditeur est identique à O. Gardiner 177): ½r w³½ ptḥ, sw ½d m p³ grh «mais, par Ptah, il est parti en bateau vers le Nord dans la nuit!»; O. DeM 644, 4–7: w³½ ptḥ, bw ²r.n.² mn m²-½d n ²mn-n½t «par Ptah, je ne fais pas d'amphore à la manière d'?mn-n½t!». Dans, O. DeM 791, v° 3–4, w³½ ptḥ vient certainement souligner une promesse en dehors de tout cadre juridique (il s'agit d'une lettre).
- 38 O. Michaelides 47, R° 2–3 (= KRI III, 514.15–515.1): w³[h] p³ r° m p.t, îmy îry {tw} t³ knb.t m p³ hr m-s³ hp.w n m³°.t « par Rê dans les cieux, puisse le tribunal de la Tombe agir conformément aux lois de Maât».
- ³⁹ «(...) one should bear in mind that whenever the full formula of the oath w3h h3h h3h p3 hk3 occurs it is not followed by the Third Future although it can be followed by the initial Prospective stp.f», S. I. Groll, The Negative Verbal System of Late Egyptian (Londres, 1970), 118.
- 40 O. Varille 41, v° 1–3 (= KRI VII, 308.5–6): w3h îmn, w3h p3 hk3 \cdot \cdot
- ⁴¹ À une exception près: O. Caire GC 25556, 7–8 (= KRI IV, 303.6–9): w³h imn, w³h p³ hk³ mn hnw m-dì.ø r pr-^c? '.w.s, mtw.tn h³p twf m p³ hrw r pr hr.f m dw³ r-s³ dw³, ir.tw h³b fnd.f msdr.f; le type de formulation qui y est employé fait inévitablement songer à celui des sanctions dans les décrets royaux; ce document est daté de l'an 5 du règne de Séthi II, cf. M. Collier, Dating Late XIXth Dynasty Ostraca (EU 18; Leiden, 2004), 4I–2.
- 42 Qui témoigne d'une véritable élaboration du propos. Ainsi, dans le P. Turin 1880, R° 2,8–10 (= RAD, 54.15–55.2): dd în rmt-îs.t N: w³ḥ imn, w³ḥ p³ ḥk³ `w.s p³ nty '\$ b³w.f r mwt, mtw.tw itj.ì dy r ḥry m p³ hrw, ì.ir.f sdr iw w°ṣ.f is.w, mtw.i tm ø, ì.ir ø n.f sb³y.t m p³ 'rk.f rn n pr-? `.w.s im « prononcé par l'homme d'équipe N: par Amon, par le Souverain V.F.S. dont la puissance est plus grande que la mort, si l'on m'emmène d'ici vers en haut en ce jour, je ne me coucherai qu'après avoir maudit les tombes. Dans le cas contraire, c'est pour avoir juré solennellement par le nom de Pharaon V.F.S. que l'on me punira».
- ⁴³ Voir la traduction proposée par Sch. Allam, *Hieratische Ostraka und Papyri aus der Ramessidenzeit* (URAÄ 1; Tübingen, 1973), 328: «Sollten wir [uns] umkehren, [um dagegen zu reden,] (so) sollen (wir) 100 Stock-Hieben unter(liegen) (und unsere) Anteile/Habe verlieren».
 - 44 En dehors du corpus envisagé ici, il faut mentionner l'exemple éclairant de P. BM EA 10053, 3, 5 (= KRI VI, 758.16–759.1):

§ 2 La négation du subjonctif

Afin de dégager le sens de la négation du subjonctif⁴⁵ en proposition circonstancielle⁴⁶ dans le texte qui nous occupe, je procéderai en deux étapes. Je commencerai par un examen du signifié du subjonctif négatif dans ses emplois autonomes et, dans un second temps, procéderai à l'examen de ses emplois circonstanciels.

§2.1 La négation du subjonctif autonome

L'étude de la négation d'une forme modale comme le subjonctif impose de rendre compte de l'interaction entre facteur modal⁴⁷ et polarité. Lorsque le subjonctif dans l'apodose d'un serment est nié, on trouve la même valeur d'engagement qu'au positif, mais il s'agit alors de la promesse de ne pas accomplir le procès:

```
O. Turin 57173, 3–5 (= KRI V, 458.1–3):

ìry.f 'nḥ n nb '.w.s r-ḍd: w3ḥ ìmn, w3ḥ p3 ḥḥ3 '.w.s bn mdw.ì m p3y '3, bn mdw ky ìm.f, mtw.ø

ìrì.f ìw.f r.ì m ḥ(3)b
```

Il fit un serment par le maître V.F.S.: 'par Amon, par le seigneur V.F.S., je jure de ne pas discuter au sujet de cet âne et que personne ne le fera. Si on le fait, il me coûtera le double.'48

```
O. Nash 2 (= O. BM EA 65956), R° 11–14 (= KRI IV, 318.9–12): w3h imn, w3h p3 hk3 '.w.s p3 nty b[in] p3y.f b3w r mw.t, pr-'3 '.w.s, i.dd.n m m3'.t, pr-'3 '.w.s, bn dd.n 'd3
```

Par Amon, par le seigneur V.F.S. dont la puissance est plus néfaste que la mort, Pharaon V.F.S., nous jurons de ne dire que la vérité, Pharaon V.F.S., et de ne pas mentir.

Le fait que la négation porte sur le verbe de la complétive dans la traduction française, et non sur le verbe principal indiquant l'engagement, doit retenir notre attention. En effet, on pourrait *a priori* penser que la négation doive s'appliquer au verbe principal; le contexte montre que ce n'est manifestement pas le cas. Cela pose donc la question de la portée de la négation par rapport au foncteur modal. La logique peut ici être de quelque secours. L'obligation d'accomplir un procès peut y être notée $\Box p$; la négation peut porter soit sur le foncteur modal ($\neg \Box p$), soit sur la proposition qui en dépend ($\Box \neg p$). Le subjonctif nié en néo-égyptien entre dès lors dans la seconde catégorie.⁴⁹ Il ne s'agit pas de dire « je ne promets pas de faire p », mais bien « je promets de ne pas faire p ». Le facteur modal de nécessité véhiculé par le subjonctif s'applique donc à l'ensemble formé par le verbe et sa négation. On peut schématiser les choses de la manière suivante: x promet (= facteur modal pris en charge) que $\neg p$.

iry.f 'nh n nb '.w.s, iw bn m'' p? dd.i nb, iw.i di.k(wi) tp ht «il prêta serment par le maître V.F.S.: dans le cas où tout ce que j'ai dit ne serait pas vrai, je serai placé sur le pal! ».

⁴⁵ Sur les quatre grands domaines du déontique (volonté, engagement, obligation et optativo-injonctif) couverts par la forme subjonctive et leur condition d'actualisation, voir St. Polis, 'Les relations entre futur et modalité déontique: À propos des sens du futur III en néo-égyptien', *LingAeg* 14 (2006), 233–50.

⁴⁶ Fr. Neveu, *La langue des Ramsès: Grammaire du néo-égyptien* (Paris, 1996), 163 est déjà revenu sur la prétendue impossibilité de rencontrer le subjonctif après le *îw* circonstanciel (cf. e.g. P. J. Frandsen, *An Outline of the Late Egyptian Verbal System* (Copenhague 1974), 15.

⁴⁷ Sur cette notion, cf. St. Polis, *Étude de la modalité en néo-égyptien* (PdÄ; Leiden, 2011).

⁴⁸ En ce sens, voir déjà St. Frontière d'Amarna B, 7–8: p³y 'nh n m²'.t nty ìb.ì r dd.f r-lkr, nty bn dd.ì sw m 'd³ r nhh d.t «ce serment véridique que je souhaite prononcer parfaitement et dont je promets de ne jamais dire qu'il est faux».

⁴⁹ Dans les propositions affirmatives. On verra plus bas qu'il existe une opposition entre la négation du subjonctif et l'emploi du verbe *tm* pour les propositions interrogatives.

STÉPHANE POLIS

Un axiome de logique modale peut encore nous aider à comprendre le sens de certains emplois de la négation du subjonctif. Il existe en effet une passerelle entre le nécessaire et le possible: $\Box \neg p \equiv \neg \Diamond p$. Dans le domaine du déontique, il est donc probable qu'une forme ayant la capacité d'exprimer 'la nécessité qu'un procès ne se réalise pas' puisse également véhiculer 'l'impossibilité que ce procès se réalise'. Le subjonctif néo-égyptien illustre à merveille cette possibilité. Toute une série d'attestations du subjonctif nié indique en effet que l'agent se trouve(ra) dans l'impossibilité – ou dans l'interdiction – de mener le procès à bien.

Un exemple du *Prédestiné* permettra d'illustrer ce cas. La princesse, après qu'elle a entendu que l'on envisageait de lui enlever le Prédestiné qui devait, selon les règles fixées par le père, l'épouser, s'écrie: w³ḥ p³ r°-ḥr-3ḥ.tj, mtw.tw nḥm.f m-dì.ì, nn lw.ì r wnm, nn lw.ì r swr, lw.ì r mw.t m t³ wnw.t « par Rê-Horakhty! si on me l'enlève, je ne mangerai plus, je ne boirai plus et je mourrai dans l'heure» (*LES*, 5.10–12). L'auteur a ici recouru au futur III; il s'agit d'une assertion forte concernant le futur; la princesse indique donc ses intentions personnelles. On contrastera cet extrait avec les paroles que prononce la princesse après avoir appris que son père comptait tout de même faire assassiner l'Égyptien:

```
LES, 5.14–16:

w³h p³ r° mtw.tw {r} sm³.f, htp p³ šw, îw.î mwt.kwî,⁵° nn îry.î wnw.t °nh.kwî m-h³w-hr.f

Par Rê! si on le tue, je serai morte au coucher du soleil; je ne pourrai pas rester en vie une heure en plus que lui.
```

La princesse présente ici les choses d'une manière différente: après qu'elle a fait part à son père de ce qu'elle avait l'intention de faire si on tuait l'homme qui lui était destiné (ne plus manger, ne plus boire), elle insiste sur le fait que le soir même elle entend être morte, et donne à cela une justification pleine de modalité. En effet, dans la proposition qui suit, elle n'emploie pas la négation du futur III (*nn lw.l r lr.t wnw.t 'nh.kwl m-h?w-hr.f) qui indiquerait son intention, voire sa volonté – comme dans sa première intervention –, mais recourt au subjonctif qui revêt ici une forte nuance d'impossibilité. Quelque chose qui la dépasse la poussera à la mort. Cet emploi de la négation du subjonctif constitue donc, dans la sphère du futur, tantôt le pendant de la négation de l'inaccompli bw lr.f sdm tantôt celui de la négation bw rh.f sdm):

```
P. BM EA 10052, 4, 24 (= KRIVI, 778.3–4): 
 $\int p\frac{3}{n}\frac{3}{n}\frac{1}{n}\text{ inty lw.l } r \text{dd.f, bn \text{dd } rmt nb l.ptr.l lrm } B^{51}$

En ce qui concerne l'évidence que je vais affirmer, aucune personne que j'ai vue avec B ne pourra (en) discuter.
```

5° Il est difficile de savoir quelle valeur il convient de donner à htp dans ce contexte. Si l'on accepte, avec Winand, RdE 47, 125–6, de faire de iw.i mwt.kwi un présent I circonstanciel, celui-ci serait rhématisé par la forme emphatique htp. En l'absence de marque morphologique, il n'est toutefois pas aisé de se prononcer sur le caractère modal ou non de cette forme. Au vu de la date de rédaction du texte, il est possible qu'il s'agisse de la forme emphatique prospective sdm.w.f, neutre du point de vue de la modalité. Il semble préférable de considérer que cette forme ne véhicule pas de nuance modale particulière. Il s'agit de la marque d'une assurance pour le futur; un domaine qui, dans les énoncés non marqués, relève du futur III. Pour le moyen égyptien, cf. P. Vernus, Future at Issue: Tense, Mood and Aspect in Middle Egyptian, Studies in Syntax and Semantics (YES 4; New Haven, 1990), 35. Il en va de même pour l'emploi du verbe mwt dans le discours placé dans la bouche des Hathor au début du conte: mwt.f n p? msh m-r(3)-pw p? hf?w mîtt p? îw «c'est à cause du crocodile, du serpent ou du chien qu'il mourra ». Dans un contexte exactement similaire, voir LES, 19.10–11 qui possède plus de tours néo-égyptiens et opte pour la forme périphrasée du verbe, î.îr.s mwt. Dans le corpus de P. Cassonnet, Études de néo-égyptien: Les temps seconds ì.sdm.f et ì.îrî.f sdm, entre syntaxe et sémantique (EME 1; Paris, 2000), 218–19, les attestations du Prédestiné semblent être les seules formes emphatiques non périphrasées sans valeur modale.

51 Cité par J. Černý et S. I. Groll, *A Late Egyptian Grammar* (4e édn, StudPohl 4; Rome, 1993), 337 (ex. 924), qui en donnent une interprétation improbable: *ir p³ m³.t nty ìw.ì (r) dd.f bn dd<.ì> rmt nb ì.ptr.ì ìrm A* «what I am going to say is true. (I) can not tell who all the people I saw with A were». Outre le fait qu'il ne peut s'agir dans ce texte du substantif *m³.t* dans la mesure où ce lexème est défini par l'article masculin et repris dans la relative par le pronom au masculin, la thématisation telle qu'elle est envisagée n'offre guère de sens.

P. Salt 124 (= P. BM EA 10055), v° 1, 6–8 (= KRI IV, 413.6–10):

sh³ r p³ ir.t i.ir.f 'nh n nb '.w.s r-dd, mtw.i <di.t> sdm t³ty rn.i 'n iw.f rwi m i³w.t.f, didi.tw{i} <m> hr(t)y, i.n.f, iw p³y.f šri ir.t m-mitt r-dd, iw.f it³ r-bnr, bn w³h.f m p³ hr, hr ptr bw ir.f w³h n³y.f hli m-r-'

Mémorandum concernant le serment par le Maître V.F.S. qu'il a prononcé en ces termes: 'si je me comporte de telle sorte que le vizir entende mon nom à nouveau, je serai démis de ma fonction et fait carrier', dit-il. Et son fils fit de même, jurant qu'il serait chassé et qu'il ne pourrait demeurer dans la Tombe.' Or vois, il ne cesse toujours pas de s'égosiller.⁵²

```
O. DeM 10088, R° 4-V° 3:
```

iry.f 'nh r-dd bn 'h' w' hr ph.ty.f m dw? r-s? dw?, iw.f hr 100 n sht n št

Il promit que personne ne pourrait contester sa propriété à l'avenir (sous peine) d'être passible de 100 coups de bâton.⁵³

Une explication de même nature permet – je le pense – d'expliquer les liens qui existent entre la négation de l'inaccompli n sdm.n.f et la négation nn sdm.f en moyen égyptien. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de l'analyse de cette opposition, mais on notera que P. Vernus avait déjà souligné une forte proximité entre le sens des deux constructions: « the negative construction n(n) sdm(.w).f is well established in the same environment as the negative construction n sdm.n.f. Now, since the latter construction basically conveys a modal meaning of impossibility, in the past, the present or the future, it seems that n(n) sdm(.w).f, when used in close parallelism with it, must display some modal meaning as well ».54

En néo-égyptien, le nombre d'occurrences relativement faible de la négation *bn sdm.f* peut s'expliquer aisément si l'on songe au développement de la construction modale *bn îw.f r rh sdm.* En effet, celle-ci, comme on le montrera ailleurs, s'exprime d'abord une incapacité relative au futur, mais a aussi évolué vers l'expression de l'impossibilité.

La négation du subjonctif paraît donc avoir pu exprimer tantôt la 'nécessité de ne pas faire' et tantôt 'l'impossibilité de faire'. ⁵⁶ Parallèlement, les locuteurs ont ressenti le besoin d'utiliser une tournure

⁵² Cf. J. Winand, 'Le serment de Paneb et de son fils: Papyrus Salt 124, v° 1, 6–8', *BSEG* 15 (1991), 107–13.

⁵⁹ J'émets de sérieuse réserve quant à la traduction proposée par P. Grandet, Catalogue des ostraca hiératiques X, 92: «(Si) quelqu'un ne le surveille pas (litt. ne se dresse pas derrière lui) jour après jour, il sera passible de 100 coups de bâton». L'auteur justifie la valeur conditionnelle de la négation bn sdm.f en s'appuyant sur la traduction proposée pour notre serment dans Černý et Groll, Late Egyptian Grammar, 335 (ex. 919); on trouve une traduction semblable chez Helck, Die datierten und datierbaren Ostraka, 429: «Wenn nicht einer hinter ihm steht Tag für Tag, gibt man 100 Hiebe [...]». Je crois qu'il s'agit en fait de reconnaître une version – certes un peu elliptique (mais le fait n'est pas rare dans les formules de serment, cf. Winand, RdE 47, 136 n. 79 qui cite P. BM EA 10052, 4, 22 (= KRI VI, 777.15–16): didi n.f 'nh n b '.w.s r tm dd 'd3, iw.f <n> kš « on lui fit jurer par le Maître V.F.S. de ne pas mentir (sous peine) de se retrouver à Koush»; pour un exemple avec présence de la protase, cf. P. BM EA 10403, R° 2,4–5 (= KRI VI, 831.3–5)) – de la célèbre formule 'þ' þr pþ.ty.f «contester la propriété de» (cf. e.g. A. G. McDowell, Jurisdiction, 37–8). Si l'auteur de l'ostracon avait voulu exprimer une conditionnelle, il aurait certainement recouru au conjonctif; la chose est bien attestée, voir O. Gardiner 196, R° 1–4 (= KRIV, 502.3–6): 'nh n nh '.w.s dd.n în-mw Pn-nìw.t, w3h ìmn [w3h] p3 hk3 ".w.s, mtw rmt nb 'h' hr ph.ty n p3 '3 [...] n Imn-m-in.t m dw3 s3 dw3, iw.f hr 100 [n s]h, iw.f r.i m kb «serment par le Maître V.F.S. qu'a prononcé le porteur d'eau Pn-nlw.t: 'par Amon, par le Souverain V.F.S., si quiconque conteste la propriété de l'âne [...] d'Imn-m-în.t à l'avenir, ça me vaudra 100 coups et il m'en coûtera le double» ou encore P. Berlin P 10460, R° 9–11 (= KRIVI, 864.1–3). On notera que le sujet indéfini est exprimé tantôt par w^c (ici), tantôt par rmt nb: O. DeM 62, \mathbb{R}° 4–5 (= KRI V, 527.11–12): îry.f [snh n nb s.w.s] r-dd bn sh srmt nb hr ph.ty.f m dw3 [s3 dw3] «il promit par le Maître V.F.S. que personne ne pourrait contester sa propriété à l'avenir»; on rencontre également le pronom ky: O. Ashmolean Museum 1933.810, R° 7–8 (= KRIV, 526.2–4): r-dd bn 'ḥ' ky ḥr pḥ.ty.f « aucun autre ne pourra contester sa propriété ».

⁵⁴Vernus, *Future at Issue*, 129. Sur les relations entre aspect et modalité, voir également J. Winand, *Temps et aspect en égyptien: Une approche sémantique* (PdÄ 25; Leiden, 2006), 362–3.

⁵⁵ Voir St. Polis, Étude de la modalité en néo-égyptien.

⁵⁶ En ce sens, elle possède donc un signifié différent de la prédication de non-existence nn + infinitif qui est neutre du point

STÉPHANE POLIS

utilisant le verbe *tm*⁵⁷ au subjonctif lorsqu'ils souhaitaient, dans les propositions interrogatives, préciser la portée exacte de la négation par rapport au foncteur modal (c'est principalement le cas dans les questions à l'oracle pour le contenu desquelles toute ambiguïté devait être évitée):⁵⁸

```
O. IFAO 854:

in tm(.i) wbd.f

Dois-je ne pas le brûler?<sup>59</sup>

O. Ashmolean Museum 198:

p³y.i nb nfr, in tm.i šm m-b³ḥ.f

Mon bon Maître, dois-je ne pas me rendre en face de lui?
```

Par contre c'est le morphème négatif bn qui est utilisé quand la négation porte sur le foncteur modal lui-même:

```
LES, 47.13–15:
'h'.n t3 psd.t hr dd n sth : i.ir.k knd hr ih, ist bn i.ir.tw m p3w dd Tmw nb t3.wj iwnw, hn' p3
r'-hr-3h.tj
```

Alors l'Ennéade dit à Seth: 'pourquoi te fâches-tu, ne faudrait-il pas n'agir que conformément à ce qu'ont dit Atoum, le maître des deux terres, l'Héliopolitain, et Rê-Horakhty?'60

§ 2.2 Le subjonctif dans les propositions circonstancielles

D'après mes dépouillements, on ne rencontre le subjonctif dans une proposition circonstancielle qu'à la polarité négative.⁶¹ On trouve principalement cette construction dans les textes littéraires, mais

de vue de la modalité. Cette construction est clairement récessive en néo-égyptien: on ne la rencontre guère que dans le *Décret de Nauri* (e.g. KRI I, 52.11), le *Décret d'Horemheb* (en parataxe, l. 24: nn îr.t rnp.t m 3b r rdî.t srf n rmt « sans faire une année de relâche pour permettre aux gens de souffler»; ou précédée de iw, e.g. l. 25: iw bn w3h dhr n [rmt nb] « sans laisser de peaux à [personne] »), dans la *Bataille de Qadesh* (e.g. KRI II, 9.9), dans le *Prédestiné* (en parataxe, LES, 7.14–15: pr pw îr.n w [n hf] w m t³y.f] tph.t r psh p³ šrì, ist t³y.f hm.t hms.tì r-gs.f nn nm s.s « alors un serpent sortit de son trou pour mordre le jeune homme, mais sa femme était assise à ses côtés, ne dormant pas »), dans Khonsouemheb et l'esprit (passim) et peut-être (s'il ne s'agit pas d'un cas d'omission de l'objet direct après une forme subjonctive) dans le *Conte de deux frères* (LES, 23.3–4: iw.f (hr) ir.t 3 rnp.t n wh].f nn gm.f « et il passa trois années à le chercher sans le trouver »). Dans tous les cas, c'est l'existence du procès qui est niée en bloc, sans référence aucune à un facteur modal.

- ⁵⁷ Voir, à la suite de Fr. Neveu (cf. n. suivante), la brillante interprétation de J.-M. Kruchten, 'Une particularité du néoégyptien ancien: L'emploi de la forme verbale *îw.f ḥr sdm* derrière la particule interrogative *în* ou dans l'apodose d'un système corrélatif (approche diachronique d'un problème de macro syntaxe)', *LingAeg* 13 (2005), 66.
- se Neveu, La langue des Ramsès, 279 a déjà établi ce fait: «Dans ces deux derniers exemples [i.e. O. IFAO 848: În tm.î în.t.w «dois-je ne pas les acheter?» et O. IFAO 851: În tm.î šm r p3 nty sw îm «dois-je ne pas me rendre là où il est?»], où il s'agissait de nier le verbe lui-même, c'est le verbe négatif tm qui est utilisé. Si l'on désire simplement poser la question sur le mode interrogatif (ce qui équivaut à une affirmation), on emploi în bn». Il reste à reconnaître que ces emplois de tm sont relativement rares. On insistera sur le fait que, d'un point de vue syntaxique, l'interprétation proposée suppose un emploi autonome du verbe tm. Pour reconnaître des emplois dépendants dans les exemples cités, il faudrait imaginer pour chaque document qu'un procès (ou une situation) soit véhiculé par le contexte énonciatif global et que le verbe tm soit employé avec une valeur finale ou consécutive. Les documents conservés paraissent pourtant autosuffisants, ce qui ne plaide pas en faveur de l'emploi dépendant; pas plus que la présence de la particule în, que l'on ne rencontre normalement que devant des formes autonomes (cf. e.g. Neveu, La langue des Ramsès, 277–9). L'existence de versions parallèles (positif vs. négatif, cf. n. suivante) va dans le même sens.
 - ⁵⁹ Nous avons conservé une version positive de cette question à l'oracle; O. IFAO 680: *în wbd(.ì) sw* «dois-je le brûler?»
- 60 Voir également O. DeM 575: *în bn în(.î) sn r p3(y).î pr* « ne dois-je pas les emporter à la maison? » (cité par Neveu, *La langue des Ramsès*, 279).
- ⁶¹ L'exemple cité par Černý et Groll, *Late Egyptian Grammar*, 328 (ex. 899), tout comme les nombreuses autres formules parallèles dans les *Late Ramesside Letters*, est manifestement un perfectif. Cette constatation pourrait s'expliquer par le fait que le subjonctif dépendant (qui n'est pas précédé de *lw*) entre en distribution complémentaire avec deux constructions négatives: *lw bn sdm.f* dans l'expression de la possibilité et *tm.f sdm* dans celle de la finalité.

elle n'est pas absente des autres catégories de textes (cinq ou peut-être six exemples⁶² en plus du P. Turin 1880). Les sens du subjonctif dans cet emploi se laissent facilement répartir en deux catégories: le refus catégorique et l'impossibilité.

La première catégorie pourrait surprendre dans la mesure où elle n'apparaît pas dans les valeurs cardinales de la négation du subjonctif autonome développées plus haut. Cependant, on peut en rendre compte aisément si l'on se souvient que l'une des quatre grandes significations du subjonctif autonome au positif est l'expression de la volonté en tant qu'elle implique un effort sur soi (i.e. non-axiologique). ⁶³ Sa contrepartie négative est manifestement actualisée tant dans les textes littéraires que non littéraires:

```
LES, 16.9–10:
```

ìh p3y.k ìy.t m-s3.ì r hdb ø m grg, ìw nn sdm.k r3.ì hr mdw

Pourquoi me poursuis-tu pour (me) tuer à tort, étant donné que tu refuses de m'écouter parler.

```
Décret de Nauri, Il. 74-7 (= KRI I, 55.14-56.1):
```

Et concernant tout N (...) du temple de N qui vendra tout bétail du temple de N à un autre, ne voulant pas le sacrifier à Osiris son maître dans le temple de N, que la loi lui soit appliquée.⁶⁴

Cette signification est à rapprocher de certains effets de sens constatés avec la négation du progressif⁶⁵ qui rend volontiers l'expression «il n'est pas question de», en particulier avec les verbes d'achèvement.

La seconde catégorie (majoritaire) regroupe les emplois de la construction circonstancielle *iw bn sdm.f* possédant une valeur générale d'impossibilité. Cette impossibilité est due tantôt à un facteur déontique externe à l'agent (groupe A; on se rapproche alors du domaine de l'interdiction), tantôt à un facteur générique (groupe B; on entre alors dans la sphère de l'impossibilité):

A. LES, 1.9-2.1:

wn.ìn ḥm.f `.w.s ḥr dì.t kd[.tw n.f w'-n pr] n ìnr ḥr hss.t, ìw.f `pr m rmt m h.t nb.t nfr.t n pr-nsw.t `.w.s, ìw nn pr ps hrd r bnr

Alors sa majesté V.F.S. lui fit construire une maison en pierres sur la montagne, celle-ci était pourvue de gens et de toutes sortes de bonnes choses du palais royal V.F.S., et l'enfant ne pouvait pas sortir à l'extérieur.⁶⁶

B. *LES*, 20.12–14:

ìw.tw ḥr ḥpr 'ḥ? m-dì.sn m-mn.t, ìw nn rḥ.sn p? nty ìw.sn (r) ìr.t.f

Et l'On commença à s'en prendre à eux quotidiennement, alors qu'il leur était impossible de savoir quoi faire.

⁶² L'O. Berlin P 14832 est malheureusement lacunaire, mais a conservé *îw bn t̄3.k* [...].

⁶³ Cf. St. Polis, Étude de la modalité en néo-égyptien.

⁶⁴ On trouve la même construction aux lignes 60–1.

⁶⁵ Voir en particulier Winand, Temps et aspect en égyptien, 314-22; en particulier n. 56 par rapport à LES 16.9-10.

⁶⁶ Partiellement cité par J. Winand, Études de néo-égyptien, I: La morphologie verbale (ÆgLeod 2; Liège, 1992), ex. 513 qui a relevé dans son corpus neuf exemples de subjonctifs dans des propositions circonstancielles introduites par iw (ibid., 220).

LES, 24.4–6:

ptr iw.i {h}r hpr m w'-n k3 '\, iw.f m in nb nfr, iw nn rh.tw p3y.f shr

Écoute! je vais me transformer en un grand taureau, à la robe de toute beauté et dont on ne peut connaître le dessein.

LES, 54.16-55.3:

wn.ìn ḥr ḥr mdḥ n.f w' br n 'š, ìw.f skḥ.f m kḍ, ìw.f ḫ3'.f r p3 mw m tr n rwh3, ìw nn ptr sw rmt nb nty m p3 t3 r-dr.f

Alors Horus se tailla un bateau en pin, il l'enduisit de plâtre et le mit à l'eau à la tombée de la nuit, sans que personne n'ait pu le voir dans l'ensemble du pays.

P. BM EA 10284, 7–9 (= *LRL* 48.16–49.2):

twk rh.tw r-dd rmt ø iw bn '3.f m-di.f iwn'3, hr bwpw.f ir.t n'3 mš' nty sw im.w 'n

Tu sais certainement que c'est un homme qui ne peut absolument pas se prendre en main, et il n'a encore jamais fait les expéditions dans lesquelles il se trouve.⁶⁷

Il faut insister sur le fait que «l'impossibilité» exprimée par la négation du subjonctif n'a pas pour cause une déficience de certaines facultés de l'agent (ce qui serait exprimé par l'auxiliaire rh suivi de l'infinitif), mais est due à des conditions qui lui sont extérieures: il ne s'agit donc pas d'une simple incapacité. Un exemple du conte d'*Horus et Seth* combine ces deux aspects de la negation du possible:

LES, 41.12–14:

ir înk, înk swth (...) hr twî sm³ p³ {p³} hfty n p³-r° m-mn.t, îw.î m-ḥ³.t n wì³ n hh.w, îw nn rh nṭr nb ìr.f

En ce qui me concerne, je suis Seth (...) je tue l'ennemi de Rê chaque jour tandis que je suis à l'avant de la barque des Millions, étant donné qu'aucun autre dieu ne pourrait le faire.

Un dernier exemple doit être versé au dossier. Il est tiré d'un ostracon au contenu relativement complexe: O. Turin N. 57062⁶⁸ (= K*RI* III, 524–6). Comme l'a montré W. Helck (cf. n. 68), ce texte témoigne certainement de l'existence de «Kultgenossenschaft» dès avant la 47^e année du règne de Ramsès II, date de rédaction du document. Dans ce dernier, différents personnages prennent des engagements matériels en faveur de la déesse Anoukis.⁶⁹ On peut légitimement penser que ces engagements sont directement liés à la fête de la déesse.⁷⁰ L'un de ceux-ci est pris par une femme nommée *Ḥwti*³ qui déclare:

⁶⁷ Litt. « qui ne peut grandir par lui-même »; il faut noter que cette interprétation fournit une nouvelle attestation de la négation bn iwn? avec le subjonctif, voir J. Winand, 'La négation bn ... iwn? en néo-égyptien', LingAeg 5 (1997), 227, 232. Contra vide Černý et Groll, Late Egyptian Grammar, 313–14 (ex. 859) et à leur suite D. Sweeney, Correspondence and Dialogue: Pragmatic Factors in Late Ramesside Letter-Writing (ÄAT 49; Wiesbaden, 2001), 243 n. 85 qui interprètent la proposition iw bn '3.f m-di.f iwn? comme une prédication non verbale.

⁶⁸ Étudié une première fois par Sch. Allam, 'Engagements matériels en faveur d'Anoukis, déesse guérisseuse (Ostrakon hiératique Turin 57062, anciennement 5941)', *BIFAO* 81 (1981; Bulletin du centenaire, suppl.), 197–204, sa traduction et son commentaire ont été considérablement améliorés par W. Helck, 'Ein früher Beleg für ein Kultgenossenschaft?', *SAK* 18 (1991), 233–40.

⁶⁹ Pour d'autres témoignages provenant de Deir el-Médineh, voir D. Valbelle, 'Témoignages du Nouvel Empire sur les cultes de Satis et d'Anoukis à Éléphantine et Deir el-Médineh', *BIFAO* 75 (1975), 134–45. Dans l'onomastique, voir la mention d'une citadine nommée '*nk.t-m-hb* dans l'O. IFAO 919, R° 5.

⁷⁰ À propos du *'nḫ-'n-nrì* « serment du retour périodique », qui concerne vraisemblablement l'organisation des festivités en l'honneur d'Anoukis, voir Helck, *SAK* 18, 235 n. g.

P. Turin N. 57062, R° 8–IO (= KRI III, 526.3–5):

îr ptr 'nh-'n-nrî, îw bn în.î w'-n rmt bt-s?w ḥr.î, îw.î îr.t hrw n swr mî-ḥd n?y.î [îry.w ? (suite difficilement intelligible)]

En ce qui concerne donc le serment du retour périodique, dans la mesure où je ne puis amener un cuisinier à mon compte, j'organiserai un jour de banquet comme mes comparses.

Si l'interprétation détaillée du texte pose certains problèmes aigus, il est par contre indubitable que la structure de l'engagement d'Ḥwti³ est tout à fait parallèle à celui du P. Turin 1880. En effet, les deux textes ne diffèrent que par le paradigme employé dans l'apodose; or on a vu plus haut que futur III et subjonctif pouvaient alterner dans l'expression d'un engagement.

§3 Traduction et contextualisation historique

L'ensemble des réflexions qui précèdent permet de soutenir avec quelques raisons que le serment prononcé par le portier \mathcal{H}^c -m-w3s.t est constitué de deux parties distinctes: dans la première, il affirme que les circonstances (iw) le mettent dans l'impossibilité de fournir (bn di.i) certaines catégories de smdt, et dans la seconde, il s'engage personnellement à en fournir d'autres. Je propose donc de traduire:

An 29, premier mois de péret, 2^e jour. Le portier H^e -m-w3.t a déclaré devant le scribe de la Tombe, les deux chefs d'équipe et l'équipe: 'par Amon, par le Souverain V.F.S., étant attendu que je suis dans l'impossibilitéa d'affecter 12 porteurs d'eau au côté gauche et 12 au côté droit, total 24; étant attendu que je ne pourrai affecter 10 pêcheurs au côté droit et 10 au côté gauche, total 20; et étant attendu que je ne puis affecter 7 coupeurs de bois au côté droit et 7 au côté gauche, total 14; je m'engage toutefois à fournir 6 jardiniers au côté droit et 6 au côté gauche, total 12; 1 ramasseur de dattes au côté droit et 1 au côté gauche, total 2 hommes; 4 potiers au côté droit et 4 au côté gauche, total 8 hommes; 4 blanchisseurs au côté droit et 4 au côté gauche, total 8 hommes.

- a) Dans le papyrus de la grève, ce n'est pas le seul passage dans lequel la négation du subjonctif a valeur d'impossibilité, voir e.g. RAD, 48.10–13; RAD, 56.4–5 (cf. infra, § 3.1).
- b) Le verbe *rdî* ne signifie pas « nommer » à proprement parler (qui se rend par *rdî* N r titre de fonction; voir en ce sens, de la main de *Imn-nht*, Gr. Théb. 1111: *hsb.t* 16 <*ìy.t> în mr-nìw.t t3ty T3*, *mtw dî.t sš Imn-nht r sš (n) p³ hr* « an 16, venue du Maire et du Vizir *T3*. Nomination du scribe *Imn-nht* comme scribe de la Tombe », cf. également Gr. Théb. 1143, où le verbe est en lacune), mais « affecter (à), fournir (à) ». À côté du verbe *înî* employé dans des textes où il ne semble pas s'agir d'affectations à proprement parler: O. Caire CG 25581, v° 1–4 (= KRI IV, 151.11–15) et O. Turin N. 57044, R° 8 (= KRI V, 510), c'est le verbe *rdî* que l'on utilise pour désigner la méthode de recrutement des *smdt*, cf. O. Caire CG 25243 (= KRI VII, 462.15): *hrw 9 dî.t n³ rmt-smdt r p³ hr* [...] « jour 9, affecter les *smdt* à la Tombe ». Sur la question du recrutement des *smdt*, voir Valbelle, *Les ouvriers de la tombe*, 130–1.

Les lacunes de la fin du texte rendent la compréhension des deux dernières lignes complexe. Je pense cependant que l'on peut risquer l'hypothèse suivante: iw.i~gm [...] et iw.i~it? ø seraient des séquentiels (et non des futurs III dont on ne voit pas exactement ce que l'on pourrait faire). La première personne renverrait, comme en RAD, 55.5–14 et 56.8–16, au scribe lmn-nlpt qui aime à se mettre en scène dans diverses situations avantageuses. Cette conjecture peut, en outre, être corroborée par la place prééminente qu'occupe le titre de lmn-nlpt parmi les témoins du serment. À la suite d'un aveu d'impuissance de la part du portier, lmn-nlpt aurait donc pris ses responsabilités. Le problème de lmn-nlpt demeure quant à lui entier.

⁷¹ À deux exceptions près (cf. Černý, *Community*, 128 n. 9), tous les exemples dans lesquels un scribe de la Tombe précède un chef d'équipe se rencontrent dans le P. Turin 1880. Ce qui conforte évidemment le point de vue développé par Frandsen, in Groll (éd.), *Studies in Egyptology*. Voir également Häggman, *Directing Deir el-Medina*, 147.

§3.1 Mise en perspective historique

- Si l'interprétation proposée s'avérait probante, elle aurait des implications historiques à plusieurs niveaux. Le serment nous apprend:
- a) qu'il y avait une situation d'urgence à régler. Le nombre d'auxiliaires exigés⁷² par les autorités de la Tombe⁷³ paraît en effet considérable pour un nombre d'ouvriers qui avoisinait les quarante⁷⁴ à cette époque. Il devait en outre correspondre à un besoin à la fois ponctuel et urgent. Ce fait cadre bien avec d'autres documents qui rapportent divers retards⁷⁵ dans les livraisons bien avant les premières «grèves»;⁷⁶
- b) que le portier s'est trouvé dans l'impossibilité d'affecter à la Tombe le nombre d'auxiliaires réclamés à cause de facteurs extérieurs. Et cette impossibilité ne touche pas toutes les catégories de *smdt*, mais précisément celles chargées d'acheminer au village l'eau (*în-mw*), le poisson (*wḥ*') et le bois (*š'd-ḥt*), éléments essentiels pour la vie quotidienne dans le village. To Cette observation s'intègre donc avantageusement dans ce que nous connaissons des troubles socio-économiques qui ont émaillé les dernières années du règne de Ramsès III.

Ce texte nous fournit également un éclairage spécifique sur le rôle joué par les portiers dans le processus d'approvisionnement du village de Deir el-Médineh.⁷⁸ À côté des fonctions clairement répertoriées de fournisseur, de porteur, de médiateur dans des transactions entre particuliers, etc.,⁷⁹ le texte suppose qu'il fût l'un des intermédiaires qualifiés entre la communauté de Deir el-Médineh et les autorités responsables de l'approvisionnement.⁸⁰ On peut aisément imaginer le scénario suivant comme cadre restreint du serment de *Ḥ*^c-m-w³s.t: devant faire face à une arrivée insuffisante de moyens de subsistance, les ouvriers auraient demandé aux autorités par l'intermédiaire du portier d'augmenter ponctuellement le nombre des smdt. Ce dernier, après avoir échoué dans sa mission, se trouve dans l'obligation de confesser l'impossibilité de satisfaire l'ensemble des exigences.

Mais quelle est la raison de son échec? On sait que, *in fine*, le responsable de la livraison des ouvriers était en théorie le roi et, dans la pratique, son lieutenant pour la gestion administrative de la région, c'est-à-dire le vizir du Sud. Or, peu de temps avant la date de notre texte, *T*? fut nommé 'Vizir du Nord et du

- ⁷² On peut supposer que c'est précisément parce que le portier répond point par point à ces exigences que le nombre de *smdt* pour le côté droit et le côté gauche est à chaque fois mentionné explicitement. *Contra vide* Valbelle, *Les ouvriers de la tombe*, 130: «il concerne certainement la répartition équilibrée de ces auxiliaires entre les deux côtés de l'équipe».
- ⁷³ Comme le rappelle D. Valbelle en s'appuyant sur *RAD*, 46.8 (*Les ouvriers de la tombe*, 131), «les corvées assignées aux *smdt* étaient fixées par les chefs d'équipe, le scribe et l'ensemble de l'équipe».
 - ⁷⁴ Cf. J. Černý, Community, 106–7; Häggman, Directing Deir el-Medina, 62–3.
- ⁷⁵ De la main d'*Imn-nht*, voir O. Berlin 10633 (= K*RI* V, 529–30); voir également E. F. Wente, 'A Letter of Complaint to the Vizier To', *JNES* 20 (1961), 252–7, Janssen, *BSEG* 16, 41 n. 3, et Grandet, *Ramsès III*, 324–5.
- ⁷⁶ Une demande de 88 *smdt* en vue d'approvisionnements réguliers paraît hautement improbable au vu des comptes conservés sur ostraca et papyri. Par rapport aux deux listes de *smdt* du P. Turin 1880, voir Janssen, *Commodity Prices*, 459. Sur les arriérés de salaires à cette époque, voir Grandet *Ramsès III*, 393 n. 15. Sur la question de manière plus générale, cf. Janssen, *Village Varia*, 39; il n'est donc plus nécessaire d'imaginer la création d'une sorte de « réserve de recrutement » (Ibid.).
- ⁷⁷ Sur les différents types de *htr.w* versés aux ouvriers, voir Janssen, *Village Varia*, 1–4. À côté de la livraison d'eau, celles de bois et de poisson sont assurément le mieux représentées dans la documentation à notre disposition, cf. C. J. Eyre, 'An Accounts Papyrus from Thebes', *JEA* 66 (1980), 118.
- ⁷⁸ Ce point a déjà été mis en avant par Häggman, *Directing Deir el-Medina*, 97–8: «As shown in the text of the verso of the Strike papyrus (...) the doorkeepers did play a significant role in the relationship between the crew and the *smdt*.»
- ⁷⁹ Voir en dernier lieu l'étude exhaustive de Goecke-Bauer, in Janssen et al., *Woodcutters, Potters and Doorkeepers*; sur le passage étudié, voir p. 123.
- ⁸⁰ Je me rallie à l'hypothèse de K. Donker van Heel (cf. Donker van Heel et Haring, *Writing in a Workmen's Village*, 2) qui considère le P. Ashmolean Museum 1960.1283 comme un document émanant d'une institution extérieure à la Tombe supervisant l'approvisionnement du village.

Sud'81 et sa présence à Thèbes n'était qu'épisodique. En période de disette, *Ḥ^c-m-w3s.t* a donc du faire face à une administration incapable de régler durablement les déficiences dans la livraison des marchandises. Le vizir lui-même avouera plus tard, par l'intermédiaire du chef des *Md3y Nb-smn*, qu'il fait ce qu'il peut dans la mesure où les greniers sont vides:⁸²

```
P. Turin 1880, R° 3,3 (=RAD, 56.4–6):
bn dì.ì p³ ì.ìr p³ nty mì-kd.ì, hpr ø iw mn m n³ šn.wt r-h̄cw.t.f, iw.ì dì.t n.tn p³ gm.ì

Je suis dans l'impossibilité de vous donner la même chose que celui qui s'est trouvé dans ma position. Il se fait qu'il n'y a rien dans les greniers eux-mêmes. Je vous donnerai ce que j'ai trouvé.<sup>83</sup>
```

Un peu plus d'un mois après la date de rédaction de notre texte, l'absence du Vizir et l'incapacité de son administration à pourvoir aux besoins de la Tombe ont certainement poussé les ouvriers à s'adresser aux temples funéraires, sous l'autorité du Grand prêtre et aux pouvoirs locaux, dirigés par le Maire de la Ville. Ceux-ci jouent en effet un rôle de premier plan durant les «grèves», lors même que les Ouvriers de Deir el-Médineh ne relevaient pas de leur responsabilité directe. Comme l'a clairement montré S. Häggman,⁸⁴ cela est assurément à mettre en relation avec l'influence grandissante des deux personnages susmentionnés à partir du milieu de la xxe dynastie.

J'espère que la nouvelle lecture proposée pour ce serment problématique du papyrus de la Grève rencontrera l'intérêt, sinon l'approbation, de l'immense connaisseur des textes néo-égyptiens qu'est K. A. Kitchen.

⁸¹ Cf. O. Berlin P 10633, 7–8 (= KRI V, 530.1–2).

⁸² Sur la tournure politique qu'ont pu prendre les manifestations des ouvriers, voir Grandet, *Ramsès III*, 327–30. Comme le souligne l'auteur, il est évident qu'une bonne partie de l'administration devait être mobilisée pour la préparation de la fête-sed, ce qui n'arrangeait rien à la situation des habitants de Deir el-Medineh.

⁸³ Concernant l'interprétation à donner au subjonctif nié, je m'écarte de la traduction proposée par Vernus, *RdE* 32, 122. De plus, il n'est pas impossible qu'il faille faire de la proposition *lw.l dl.t n.tn p3 gm.l* un séquentiel. En effet, on attendrait plutôt *lw.l dl.t n.tn p3 nty lw.l gm.t.f* avec le futur III. Cette proposition serait alors à traduire « et je vous ai donné ce que j'ai trouvé », qui fait parfaitement sens.

⁸⁴ Directing Deir el-Medina, 171, 179-92.